



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

### Étaient présents

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélie, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERGUE Damien, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, ARMAND Joël

### Absents représentés :

CANO Didier représenté par SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy représenté par MARTINEZ Guillaume, MARTINEZ Cécile représentée par LAPLACE Marylise

### Absents :

ARTH Philippe, GALLIER François

**Secrétaire de séance** : FOUCAULT Jacqueline

**Date de convocation** : 21 mars 2022

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux présents et représentés.

Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance est filmée et retranscrite en direct sur la page Facebook de la Commune.

M. MASSAMBA MA NKOSSOU intègre le conseil municipal suite à la démission de M. THIBAUDAT.

**Présentation de l'état récapitulatif des Indemnités de fonction** : Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de fonctions des élus.

Maire :

Mandat	Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnités brutes en euros
Maire	M. Aymeric PÉPION	36%	1400.18 €
Total			1400.18 €

M. le Maire rappelle que l'indemnité a été fixée lors d'un des premiers conseils de la mandature à 36% soit 15 points inférieurs au plafond autorisé.

### Adjoints au maire et conseillers municipaux :

Mandat	Noms des bénéficiaires	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnités brutes en euros
1 <sup>er</sup> adjointe	Mme Nadia SARRAIL	14%	544.51 €
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme Isabelle RENIMEL	14%	544.51 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	M Guillaume MARTINEZ	14%	544.51 €
5 <sup>ème</sup> adjointe	Mme Marylise LAPLACE	14%	544.51 €
Conseiller municipal délégué	M. Philippe ARTH	6%	233.36 €
Conseillère municipale déléguée	Mme Christelle ETIENNE	6%	233.36 €
Conseillère municipale déléguée	Mme Caroline HORNBERGER	6%	233.36 €
Conseillère municipale déléguée	Mme Aurélie ROBERT	6%	233.36 €
Total			3111.48 €

### Autres mandatures :

Aymeric PEPION	1er vice-président	Communauté de communes de la Forêt	641.90€
Jérémy SIMON	3ème vice-président	SITOMAP	459,00 €
Jérémy SIMON	3ème vice-président	PETR	229,47 €

Monsieur le Maire désigne Mme LAPLACE, Adjointe aux finances comme rapporteur afin d'exposer les prochains points.

#### **1. Approbation du compte de gestion exercice 2021 – Budget de la commune**

Mme LAPLACE rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

## Résultats budgétaires de l'exercice

23000 - TRAINOU

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 090 889,87	4 284 842,15	7 375 732,02
Titres de recette émis (b)	141 032,23	2 901 127,94	3 042 160,17
Réductions de titres (c)		4 216,41	4 216,41
Recettes nettes (d = b - c)	141 032,23	2 896 911,53	3 037 943,76
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 090 889,87	4 284 842,15	7 375 732,02
Mandats émis (f)	513 603,22	2 241 607,13	2 755 210,35
Annulations de mandats (g)		1 023,42	1 023,42
Depenses nettes (h = f - g)	513 603,22	2 240 583,71	2 754 186,93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		656 327,82	283 756,83
(h - d) Déficit	372 570,99		

Le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et 1 abstention de M. SIMON.

## 2. Approbation du compte administratif exercice 2021 – Budget de la commune

Monsieur le Maire cède la présidence de la réunion du Conseil Municipal à Mme SARRAIL.

Mme LAPLACE expose le rapport de l'année écoulée.

M. MASSAMBA MA NKOUSSOU s'installe dans l'Assemblée à 18h43.

Mme LAPLACE expose que les membres de la commission Finances et de la commission éthique et transparence se sont réunis le 21 février 2022 et ont donné un avis favorable à l'unanimité.

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chap	Libellés	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	1 218 550,00	615 028,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 441 021,97	1 176 364,91
014	Atténuations de produits	123 000,00	108 558,00
65	Autres charges de gestion	167 985,00	110 354,46
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>2 950 556,97</b>	<b>2 010 305,67</b>
66	Charges financières	89 200,00	89 134,48
67	Charges exceptionnelles	189 000,00	123 720,38
68	Dotations aux provisions	2 048,00	2 048,00
022	Dépenses imprévues	238 662,00	
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 469 466,97</b>	<b>2 225 208,53</b>
023	Virement à la section d'investissement (1)	800 000,00	
042	Opér d'ordre de transfert entre sections (2)	15 375,18	15 375,18
043	Opér d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>815 375,18</b>	<b>15 375,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 284 842,15</b>	<b>2 240 583,71</b>

#### Recettes

Chap	Libellés	BP 2021	CA 2021
013	Atténuation de charges	30 000,00	136 917,80
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	196 450,00	211 829,66
73	Impôts et taxes	1 158 200,00	1 395 319,56
74	Dotations subventions et participations	856 000,00	1 020 685,35
75	Autres produits de gestion courante	31 900,00	91 008,13
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 272 550,00</b>	<b>2 855 760,50</b>
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 537,77
78	Reprises sur amortissements et provisions	25 000,00	25 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 299 550,00</b>	<b>2 883 298,27</b>
042	Opér d'ordre de transfert entre sections (3)	15 000,00	13 613,26
043	Opér d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>13 613,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 314 550,00</b>	<b>2 896 911,53</b>

Pour information R002 excédent de fonctionnement reporté année N-1	1 970 292,15	
--	--------------	--

<b>Total des recettes de fonctionnement inclus le report à nouveau</b>	<b>4 284 842,15</b>	<b>4 867 203,68</b>
--	---------------------	---------------------

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>2 626 619,97</b>
---	---------------------

## Section d'investissement

## Dépenses

Chap	Libellés	BP 2021	CA 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	12 375,85
204	Subventions d'équipements versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 623 389,87	246 133,99
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 639 389,87</b>	<b>258 509,84</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 500,00	241 480,12
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	195 000,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>436 500,00</b>	<b>241 480,12</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 075 889,87</b>	<b>499 989,96</b>
040	Opér d'ordre de transfert entre sections (3)	15 000,00	13 613,26
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 000,00</b>	<b>13 613,26</b>
	TOTAL	3 090 889,87	513 603,22

## Recettes

Chap	Libellés	BP 2021	CA 2021
13	Subventions d'investissement	60 790,00	61 568,67
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>60 790,00</b>	<b>61 568,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 000,00	63 388,38
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	700,00
138	Subventions d'investissement	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits de cessions	700 000,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>813 000,00</b>	<b>64 088,38</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissements</b>		<b>873 790,00</b>	<b>125 657,05</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	800 000,00	
040	Opér d'ordre de transfert entre sections (2)	15 375,18	15 375,18
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>815 375,18</b>	<b>15 375,18</b>
	TOTAL	1 689 165,18	141 032,23
	Pour information R001 solde d'exécution positif reporté N-1	1 401 724,69	
<b>Total des recettes d'investissements inclus le report à nouveau</b>		<b>3 090 889,87</b>	<b>1 542 756,92</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>			<b>1 029 153,70</b>

M. ARMAND demande pourquoi en dépenses d'investissement, 2.6 millions étaient prévus au BP et seulement 258 000 € utilisés ? Mme LAPLACE explique qu'un prêt a été contracté à hauteur de 2 millions d'€. Il doit donc être mis de côté et non utilisé pour le moment afin qu'il soit utilisé pour des projets communaux.

M. le Maire sort de la salle du conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et 1 abstention de M. SIMON le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil.

### 3. Affectation du résultat du budget de la commune

Il est proposé de transférer une partie de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

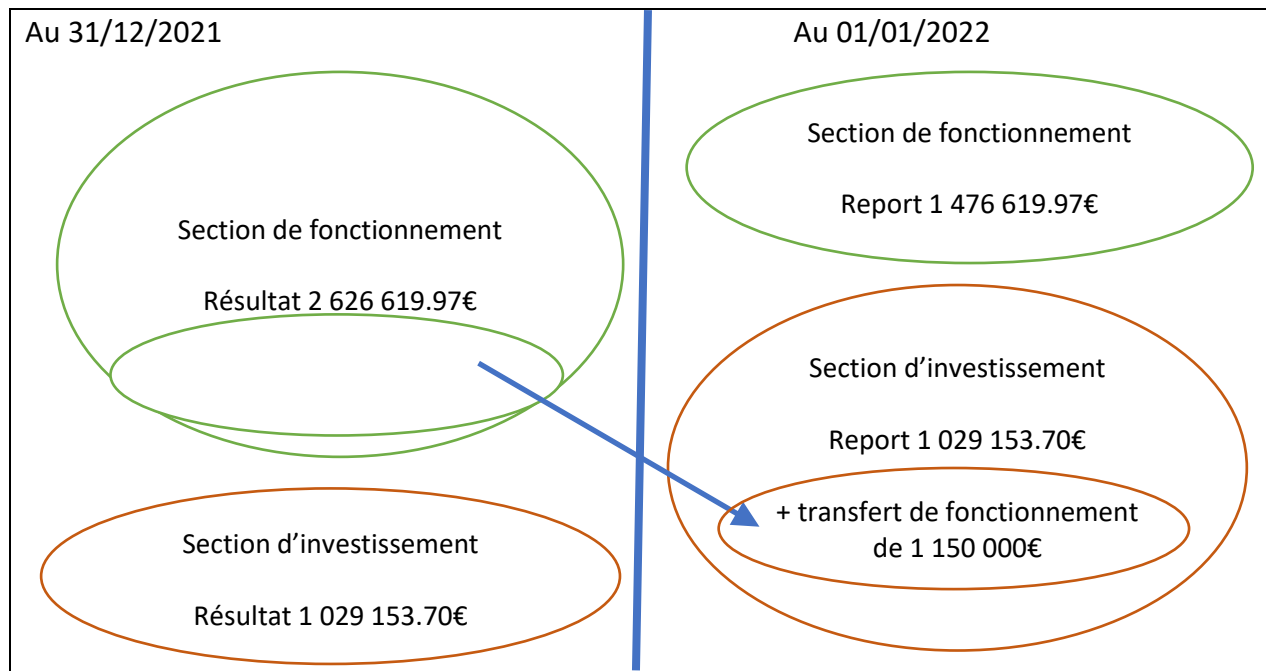
En effet aujourd'hui, les résultats des sections sont de :

- 2 626 619.97 euros au chapitre 002-Résultat de la section de fonctionnement reporté
- 1 029 153.70 euros au chapitre 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Il est proposé de laisser seulement sur le chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1 476 619.97€ pour l'année 2022.

Et de reporter sur la section d'investissement afin de pallier le besoin de financement sur le chapitre 1068 « Autres réserves » : 1 150 000€.

Mme LAPLACE expose que les membres de la commission Finances et de la commission éthique et transparence se sont réunis le 21 février 2022 et ont donné un avis favorable à l'unanimité.



Le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et 2 abstentions de M. SIMON et M. ARMAND l'affectation de résultat.

#### 4. Vote du taux d'imposition des taxes locales 2022

Les contributions directes s'élèvent à **1 307 658 €** et les allocations compensatrices à **23 674 €** soit un total de **1 331 332 €** :

Taxes foncières	1 119 756 €
Taxe habitation sur les résidences secondaires	16 120 €
Allocations compensatrices	23 674 €
Effet du coefficient correcteur	<b>+ 171 782 €</b>
<b>Total ---</b>	<b>1 331 332 €</b>

	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	17,98%	17,98%		
Taxe foncière bâti <i>(Taux commune 23,59% idem 2020 + taux département 18.56%)</i>	23,59%	23,59%	42,15%	<b>42,15%</b>
Taxe foncière non bâti	76,75%	76,75%	76,75%	<b>76,75%</b>

À la suite de la commission Finances du 21 février 2022, il a été proposé de ne pas changer les taux. Cet avis a été proposé à l'unanimité.

M. MASSAMBA demande des explications sur les modifications entre 2020 et 2021. M. le Maire répond que la taxe d'habitation a été retirée en 2021 mais depuis les communes perçoivent la part départementale de la TFB ce qui vient compenser en partie la perte de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022.

#### 5. Présentation et vote du budget primitif 2022 de la commune

Mme LAPLACE présente l'ensemble des chapitres en fonctionnement et en investissement. Elle expose que les membres de la commission Finances et de la commission éthique et transparence se sont réunis le 21 février 2022 et ont donné un avis favorable à l'unanimité.

## Section de fonctionnement

### Dépenses

Chap	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 218 550,00	1 224 978,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 441 021,97	1 442 573,55
014	Atténuations de produits	123 000,00	127 000,00
65	Autres charges de gestion	167 985,00	121 220,00
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>2 950 556,97</b>	<b>2 915 771,55</b>
66	Charges financières	89 200,00	83 700,00
67	Charges exceptionnelles	189 000,00	10 100,00
68	Dotations aux provisions	2 048,00	35 632,00
022	Dépenses imprévues	238 662,00	200 000,00
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 469 466,97</b>	<b>3 245 203,55</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement (1)</i>	<i>800 000,00</i>	<i>723 049,00</i>
042	<i>Opér d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	<i>15 375,18</i>	<i>12 167,42</i>
043	<i>Opér d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>815 375,18</b>	<b>735 216,42</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 284 842,15</b>	<b>3 980 419,97</b>

### Recettes

Chap	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	196 450,00	194 300,00
73	Impôts et taxes	1 158 200,00	1 216 300,00
74	Dotations subventions et participations	856 000,00	915 000,00
75	Autres produits de gestion courante	31 900,00	82 200,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 272 550,00</b>	<b>2 437 800,00</b>
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	3 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	25 000,00	3 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 299 550,00</b>	<b>2 443 800,00</b>
042	<i>Opér d'ordre de transfert entre sections (3)</i>	<i>15 000,00</i>	<i>60 000,00</i>
043	<i>Opér d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 314 550,00</b>	<b>2 503 800,00</b>

R002 excédent de fonctionnement reporté année N-1	1 970 292,15	1 476 619,97 €
---	--------------	----------------

<b>Total des recettes de fonctionnement inclus le report à nouveau</b>	<b>4 284 842,15</b>	<b>3 980 419,97</b>
--	---------------------	---------------------



## Section d'investissement

## Dépenses

Chap	Libellés	BP 2021	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	57 300,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 623 389,87	3 388 566,12
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 639 389,87</b>	<b>3 445 866,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 500,00	245 200,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	195 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>436 500,00</b>	<b>345 200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 075 889,87</b>	<b>3 791 066,12</b>
040	Opér d'ordre de transfert entre sections (3)	15 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
	TOTAL	3 090 889,87	3 851 066,12

## Recettes

Chap	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	60 790,00	178 696,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>60 790,00</b>	<b>178 696,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 000,00	58 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	1 150 000,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits de cessions	700 000,00	700 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>813 000,00</b>	<b>1 908 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissements</b>		<b>873 790,00</b>	<b>2 086 696,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	800 000,00	723 049,00
040	Opér d'ordre de transfert entre sections (2)	15 375,18	12 167,42
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>815 375,18</b>	<b>735 216,42</b>
	TOTAL	1 689 165,18	2 821 912,42

R001 solde d'exécution positif reporté N-1	1 401 724,69	1 029 153,70 €
<b>Total des recettes d'investissements inclus le report à nouveau</b>	<b>3 090 889,87</b>	<b>3 851 066,12</b>

### **Explications section de fonctionnement Dépenses :**

Chap. 67 : la différence s'explique par le fait qu'en 2021 la commune a eu un contrôle URSSAF et a dû réaliser des rappels et elle a perdu le recours contre Orange et payer la facture initialement due.

### **Explications section de fonctionnement Recettes :**

Chap. 75 : sont ajoutés les recettes liées aux locations du logement de la poste et du cabinet médical.

Chap. 042 : l'augmentation s'explique par le fait que des travaux vont être réalisés en régie, les dépenses peuvent être transférées en recette sur ce compte. Il y a aussi la récupération de la FCTVA.

### **Explications section d'investissement Dépenses :**

Chap. 20 : augmentation liée à des études pour la réfection du gymnase et la réhabilitation de l'ancien collège.

### **Explications section d'investissement Recettes :**

Chap. 13 : beaucoup de demandes de subventions ont été demandées.

M. MASSAMBA MA NKOUSSOU demande si le montant prévu en chapitre 13 pourra réellement être perçu par la commune. Mme LAPLACE explique que oui car les années précédentes la commune a demandé peu de subventions, elle est donc prioritaire cette année notamment pour les demandes au département. De plus, la plupart des demandes de subventions ont déjà eu un accord de principe des différents subventionneurs (Préfecture, Département, Communauté de Communes, Education nationale, ...).

M. le Maire précise que chaque projet est toujours suivi d'une subvention plus ou moins importante, c'est un des objectifs de la Municipalité. Il en profite pour remercier les agents administratifs qui réalisent toutes les recherches de subventions et montage des dossiers. En effet en 2020, la Commune a bénéficié de 5000 € de subventions, en 2021 de 60 000€ et en 2022 il espère 178 000€. Mme LAPLACE ajoute qu'agents et adjoints prennent aussi le temps d'appeler d'autres collectivités pour demander des informations sur leur moyen de financement. M. le Maire ajoute qu'en plus des demandes de subventions, la Municipalité utilise comme levier la récupération de la FCTVA en favorisant les travaux en régie par les agents techniques. Cela valorise d'une part leur travail mais permet aussi d'agréments les recettes. Il les remercie pour leur implication.

### **Grands Projets 2022**

En fonctionnement		Dépenses
Bâtiments communaux	<b>Démoussage des toitures</b>	43 000 €
École élémentaire	<b>Réfection de classes</b>	27 000 €
Chemin communaux	<b>Réfection</b>	10 000 €
Mairie	<b>Mise aux normes de l'ascenseur</b>	1 500 €
Restaurant scolaire	<b>Assistance passage en régie</b>	13 000 €
Stade entrainement	<b>Réfection terrain</b>	17 000 €

En investissement	Dépenses	Recettes
Aménagement de la base de loisirs	137 938€	55 175€
Plateau surélevé	54 803€	27 402€
Radar pédagogique	2 444€	1 711€
Acquisition du cabinet médical	208 930€	20 893€
Tableaux interactifs à l'école élémentaire	35 437.28 €	24 500€
Passage en régie + acquisition matériel restaurant scolaire	25 606€	24 847€
Aménagement de la cour de l'école élémentaire	46 512€	19 410€

M. MASSAMBA MA NKOUSSOU est étonné de ne voir que 10% de subvention pour l'acquisition du cabinet médical. M. le Maire répond que les organismes ne subventionnent pas toujours à hauteur des demandes faites par la commune car ils réalisent une distribution entre collectivités selon leurs propres critères et budget alloué. La Commune avait fait une demande pour une participation à hauteur de 50% mais la Communauté de Communes a statué sur une participation de 10% afin de faire bénéficier une subvention à d'autres projets.

Toutes les recettes présentées ont déjà été confirmées mais d'autres demandes sont encore en attente.

Mme ENGELRIC BERRUET demande si l'ensemble des demandes de subventions ont déjà été mises au budget. M. le Maire répond que toutes les demandes ont été mises en prévision sur le budget primitif. Certaines ont déjà été confirmées mais la Commune ne recevra les sommes qu'à l'issue de la réalisation du projet. La FCTVA est un dispositif différent qui est récupéré sur toutes dépenses d'investissement et d'entretien de bâtiments (exemple : modification éclairage en led de la petite salle du gymnase).

M. MASSAMBA MA NKOUSSOU demande où est prévu le plateau surélevé. M. MARTINEZ répond qu'il est prévu entre la Mairie et la rue du vieux moulin. D'autres aménagements sont préconisés et seront prévus au fil des années.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 avec 17 voix pour et 2 abstentions de M. SIMON et M. ARMAND.

## 6. Proposition d'attribution de subventions aux associations

Mme RENIMEL prend la parole :

Il est nécessaire de voter pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

La commission « associations sportives et culturelles » s'est réunie le 8 mars 2022 et propose les attributions suivantes :

### SUBVENTIONS 2022 IMPUTATION 6574

Catégorie SPORTIFS Fédérations		
ASSOCIATIONS	ADHERENTS	Proposition subvention 2022
Basketball	124	1 600,00 €
Football	390	2 500,00 €

Asso Sportive Traînou Handball	178	3 000,00 €
Asso Pêche Sportive Traînou	171	1 300,00 €
Pétanque	28	400,00 €
Badmin'Traînou	83	1 300,00 €
Tennis	65	650,00 €
Tir à l'Arc Archers de Lancelot du Lac	71	800,00 €
UFOLEP Pétanque	27	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 950,00 €</b>
<b>Catégorie SPORTIFS Hors Fédérations</b>		
Passion Country Traînou	26	350,00 €
Gym Volontaire	105	800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 150,00 €</b>

<b>Associations sportives</b>	<b>13 100,00 €</b>
-------------------------------	--------------------

<b>Catégorie Culture, Loisirs</b>		
ASSOCIATIONS		Proposition subvention 2022
FNACA et Anciens Combattants	33	200,00 €
Club des retraités	92	600,00 €
Théâtre	34	800,00 €
Chorale Popokatepelte	23	300,00 €
Amicale de la Chasse	53	700,00 €
Le Jardin d'Antan	15	300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 900,00 €</b>

<b>Associations Culture, Loisirs</b>	<b>2 900,00 €</b>
--------------------------------------	-------------------

<b>Catégorie Ecole de Musique</b>		
ASSOCIATIONS		Proposition subvention 2022
Ecole de musique	73	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>9 000,00 €</b>

<b>Ecole de Musique</b>	<b>9 000,00 €</b>
-------------------------	-------------------

<b>Catégorie Associations extérieures</b>		
ASSOCIATIONS		Proposition subvention 2022
Don du Sang Neuville (locale)		50,00 €
MFR de Férolles	1 élève de Traînou	50,00 €
MFR de l'Yon	1 élève de Traînou	50,00 €
MFR de Soligny	1 élève de Traînou	50,00 €
Les PEP 45	4 jeunes et 1 adulte Traînou	250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>450,00 €</b>

<b>Associations extérieures</b>	<b>450,00 €</b>
---------------------------------	-----------------

<b>Catégorie Écoles</b>
-------------------------

ASSOCIATIONS		Proposition subvention 2022
Coop Elémentaire (201)		1 000,00 €
Coop Maternelle (210)		1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 200,00 €</b>

<b>Écoles</b>	<b>2 200,00 €</b>
---------------	-------------------

<b>TOTAL</b>	<b>27 650,00 €</b>
--------------	--------------------

M. MASSAMBA MA NKOSSOU demande les critères d'attribution. M. RENIMEL explique qu'un règlement spécifique a été réalisé l'année dernière. Les critères sont le nombre d'adhérents au sein de l'association, l'implication sur la Commune. Pour les grosses associations qui impliquent plusieurs communes, des calculs sont réalisés pour prendre en compte le nombre d'adhérents Trianiens mais aussi d'autres critères spécifiques. Il y a aussi une différence entre les associations sportives qui font des compétitions et celles qui n'en font pas. M. le Maire propose de transmettre le règlement à M. MASSAMBA MA NKOSSOU pour qu'il comprenne mieux.

M. ARMAND demande pourquoi l'école de musique reçoit une aussi grosse somme. Mme RENIMEL explique que c'est un mode de calcul particulier. C'est une école et non une association. Elle reçoit historiquement un soutien important de la Commune afin de permettre aux Trianiens de bénéficier de cours de musique réalisés par des professeurs et non des animateurs. Il y a 7 salariés au sein de l'école. Cela permet de proposer aux Trianiens des adhésions moins élevées.

Mme RENIMEL signale qu'aucun conseiller n'est membre de bureau d'une de ces associations et que tous peuvent participer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ces attributions aux associations pour l'année 2022 à l'unanimité.

## 7. Classe de découverte détermination de la participation de la ville au titre de l'année scolaire 2021/2022

Mme SARRAIL prend la parole :

Mme FRANCE et Mme TOUSSAINT TARDIF organisent une classe de découverte à l'Institution Marmoutier à Tours du lundi 9 mai 2022 au mercredi 18 mai 2022 pour 49 enfants. Le coût de ce projet par enfant est de 530€ soit 25 970€ selon une proposition de financement présentée ci-dessous :

Participation demandée au Conseil départemental	2 866.50€ (6.50€ par enfant et par jour)
Participation Mairie	8 575,00 € (175€ par enfant)
Participation coopérative scolaire et familles	14 528.50 € (296.50 € par enfant)
Total	25 970,00€

Mme RENIMEL demande les activités qu'ils feront sur place. Mme SARRAIL répond qu'il est prévu des visites de châteaux, une visite au zoo de Beauval et que le séjour sera principalement axé sur le nautisme avec des descentes de Loire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune à hauteur de 175€ par enfants pour un montant total de 8 575,00€.

## **8. Proposition de vote de provisions pour risque financier – Recours Lotir 37**

Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs en tant que de besoin.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le risque d'indemnisation encouru du fait du recours mené par Lotir 37. Il est nécessaire d'anticiper le risque si la Commune était amenée à financer le risque juridique.

Il nécessite donc de procéder à un régime de provisionnement semi-budgétaire.

Monsieur le Maire précise que cette provision permettrait de financer la charge induite au moyen d'une reprise. A contrario, si le risque venait à disparaître, la reprise de provision constituerait une recette.

Le montant de la provision relatif au recours contre LOTIR 37 correspond au montant estimé par la collectivité du risque financier encouru, soit 32 000 €.

M. MASSAMBA MA NKOUSSOU demande la raison du recours. M. le Maire répond que cette société avait signé une promesse d'achat et a souhaité que la Commune approuve l'achat définitif. M. le Maire précise que la société était soumise à différentes clauses qu'elle n'a pas réalisées ou pas dans les délais.

Il n'est en effet pas envisageable de laisser un patrimoine foncier aussi important à une société uniquement intéressée financièrement au détriment des Trianiens.

Mme RONNET demande combien de temps durera cette affaire. M. le Maire n'a pas la réponse aujourd'hui malheureusement.

Il précise que la Commune bénéficie du soutien d'un avocat sur ce recours.

Mme ENGELRIC BERRUET demande si la Commune était déboutée ce qui arriverait. M. le Maire répond qu'il ne sait pas pour le moment et que le juge décidera selon les différents éléments mis en avant par les deux parties. Pour la Commune, le but est de maîtriser son patrimoine foncier pour l'intérêt communal.

Le Conseil Municipal approuve de réaliser la provision pour risque financier avec 17 voix pour et une abstention de M. ARMAND.

## **9. Attribution de marchés d'aménagement de la base de loisirs**

Une consultation des entreprises a été réalisée pour les travaux d'aménagement de la base de loisirs, notamment :

- Le remplacement de la bonde ;
- La fin de l'encrochement des berges ;
- La création d'une roselière ;
- La création d'un amphithéâtre végétalisé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour :

- L'ouverture des plis, le 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- La présentation du rapport d'analyse des offres, le 28 février 2022.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le coût global de l'offre (60 %), la valeur technique (30 %), le délai de réalisation (10%).

Nom des entreprises	Coût HT	Coût TTC	Note obtenue
<b>CHOGNOT</b>	122 407	146 888,40	18,54/20
<b>EXEAU TPO</b>	399 814	479 776,80	13,16/20

Au regard de l'analyse réalisée la commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante de l'Entreprise Chognot pour un montant de 122 407.00 € HT.

Mme HORNBERGER demande pourquoi y a-t-il une différence financière si importante entre les deux entreprises. M. le Maire explique que l'entreprise EXEAU TPO proposait des moyens de mise en œuvre différents de ceux indiqués dans le cahier des charges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise CHOGNOT pour l'aménagement de la base de loisirs.

#### 10. Attribution de marché de création d'un plateau surélevé sur la RD11

M. MARTINEZ prend la parole :

Une consultation des entreprises a été réalisée pour les travaux de création d'un plateau surélevé sur la RD11.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour :

- L'ouverture des plis, le 28 février 2022 ;
- La présentation du rapport d'analyse des offres, le 14 mars 2022.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le coût global de l'offre (60 %), la valeur technique (30 %), le délai de réalisation (10%).

La commission s'est réunie le 21 mars 2022 afin de finaliser l'analyse des offres pour proposer le choix d'un candidat au Conseil Municipal.

Nom des entreprises	Coût HT	Coût TTC	Note obtenue
<b>BEAUCE SOLOGNE</b>	47 122,85	56 547.42	13,52/20
<b>TPVL</b>	41 256,10	49 507,32	17,32/20
<b>EUROVIA</b>	49 302,60	59 163,12	12,32/20
<b>TPL</b>	44 151,90	52 982,28	17,36/20
<b>EIFFAGE</b>	36 458,90	43 750,68	16,50/20
<b>YOU SAUVETRE</b>	49 661,00	59 593,20	11,68/20

Au regard de l'analyse réalisée la commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise TPL pour un montant de 44 151,90€ HT.

M. MASSAMBA MA NKOSSOU demande pourquoi ne pas avoir privilégié la moins chère. M. le Maire répond que le marché se basait sur différents critères avec notamment les délais de réalisation, la qualité de réponse selon le cahier des charges et c'est l'entreprise TPL qui se rapproche le mieux de la demande établie par la Commune. C'est pourquoi on parle de proposition la mieux disante et non la moins disante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise TPL pour la création d'un plateau surélevé.

### 11. Fonds de concours Communauté de Communes de la Forêt - Acquisition Cabinet médical

L'Assemblée délibérante, lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 a autorisé M. le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour l'acquisition du cabinet médical de la Commune. Le montant demandé était de 104 367 €.

Considérant que la Communauté de Communes dans sa délibération du 23 février 2022 a statué sur un fonds de concours à hauteur de 10% du projet soit 20 873 €.

Considérant qu'il est nécessaire que les délibérations de la commune et de l'EPCI soient concordantes.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Acquisition	194 000€HT	Fonds de concours CCF	20 873 €HT
Frais de notaire	14 733€HT	Autofinancement	187 860€HT
<b>TOTAL</b>	<b>208 733€HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>208 733€HT</b>

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau plan de financement incluant le fonds de concours de la Communauté de Communes de 20 873 € avec 17 voix pour et 1 abstention de M. SIMON.

### 12. Décisions du Maire

N° 2022/18	Organisation d'un concert – prestataire culturel	4 000 €
N° 2022/19	Organisation d'un concert – prestataire culturel	1 500 €
N° 2022/20	Organisation d'un concert – prestataire culturel	2 500 €
N° 2022/21	Organisation d'un concert – prestataire culturel	6 635,07 €
N° 2022/22	Mission diagnostic et faisabilité ancien collège	4 900 €
N° 2022/23	Mission diagnostic du gymnase	4 600 €
N° 2022/24	Acquisition d'une aiguille de guidage	182,95 €
N° 2022/25	Acquisition d'une lampe de chantier pour les ateliers	143,34 €
N° 2022/26	Acquisition de cylindres portail pour les ateliers	168,34 €
N° 2022/27	Installation raccordement électrique au CPI	562,33 €



N° 2022/28	Acquisition d'un écran de bureau à la mairie	770 €
N° 2022/29	Consuel raccordement CPI	265 €
N° 2022/30	Acquisition bloc de secours pour la cave de la mairie	172,32 €

## AFFAIRES DIVERSES

### Paris-Nice :

Remerciements de M. le Maire aux agents techniques, élus, spectateurs et les Trianiens. Tout s'est bien déroulé, beaucoup de monde s'est déplacé. Traînou était la seule commune à avoir proposé aux écoles de venir voir le passage de la course. Un bon moment avec le soleil.

### Événements à Traînou :

Retour sur Fest'hiver : Mme RENIMEL informe que tout s'est bien déroulé. L'événement a compté 1000 entrées en tout. Les retours étaient tous positifs.

Pas d'événement prévu sur avril, la Commune est chargée de s'occuper des élections présidentielles qui se déroulent sur deux week-ends.

### Finances communales :

Mme LAPLACE informe que le passage au-dessus des 3500 habitants obligera la Commune dès l'année prochaine à voter son budget non plus par chapitre mais par compte. Il faudra aussi avant le vote du budget organiser un Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB). Cela demandera une réorganisation comptable importante. Elle en profite pour remercier la comptable de la Commune pour son travail.

### Tournoi d'échecs :

Mme HORNBERGER informe qu'un tournoi intergénérationnel est prévu le 22 juin prochain organisé par le Collège, la Mairie et l'école élémentaire de Traînou. Les inscriptions seront ouvertes d'ici peu.

### Événement du 2 et 3 juillet :

Mme HORNBERGER présente les différents événements prévus lors de ce week-end : le samedi un marché de producteurs de 14h à 18h sur la place Léon Pierrot et alentours, le samedi soir un grand concert sur le stade de foot à côté du gymnase qui rassemblera plusieurs artistes : Paul COPO, Clara CHARLOTTE, une jeune trianienne, le groupe So Swig qui rassemble trois choristes, Vigon et les Poetic Lover. Tous ont répondu présents avec plaisir. Le dimanche, une brocante sera organisée par le club de handball. Le club de trail organisera des courses de 5 et 15 km. Mme HORNBERGER fait un appel aux bénévoles sur ce week-end qui demandera une grosse organisation : inscription en Mairie et sur la boîte mail communication@mairie-trainou.fr. Les producteurs peuvent s'inscrire en mairie pour avoir leur stand sur le marché du samedi.

### Discours de M. MASSAMBA MA NKOUSSOU :

*M. le Maire, Mesdames et Messieurs, les adjoints, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en intégrant votre liste avec laquelle je reste à ce jour en adéquation du point de vue des valeurs de gestion communales qui sont aussi les miennes. J'ai foulé moi et ma petite famille les terres des trois noues depuis juin 2017. A ce jour, je figure parmi les membres de la commission du CCAS au sein de l'équipe dirigeante de la Mairie et j'en suis fier. Malgré les deux dernières années difficiles que nous avons connues, mon engagement reste infaillible. Au bénéfice d'une démission d'un ancien élu, je prends l'engagement solennel*

*aujourd'hui de rejoindre l'équipe du Conseil Municipal et de travailler avec vous malgré nos différences dans la continuité de l'action menée jusque-là par M. le Maire et ce dans l'intérêt de tous. Nous devrions être unis, solidaires et conserver cette majorité de travail au service de notre belle Commune. Merci de m'accueillir parmi vous et je sais que je pourrai compter sur chacun de vous pour me permettre de poursuivre cette parfaite intégration en France que je construis depuis bientôt 21 ans. Vos compétences et expériences respectives m'aideront, je l'espère, à mener au mieux cette nouvelle mission au sein de notre Conseil Municipal. Merci encore une fois de plus pour votre confiance.*

Applaudissement des élus.

M. le Maire remercie M. MASSAMBA MA NKOUSSOU et lui souhaite la bienvenue.

M. ARMAND revient sur le Fest'hiver auquel il a participé les deux soirs. Il regrette l'organisation du repas le soir qui devait se faire sur des chaises sans table à l'extérieur de la salle des fêtes. Mme RENIMEL explique en effet que l'organisateur a dû faire le choix entre proposer davantage de places assises pour le spectacle ou intégrer un espace repas en intérieur qui aurait diminué le nombre de spectateurs. Le choix a été de favoriser le nombre de places assises pour le spectacle.

Mme ENGELRIC BERRUET :

*Faisons une analyse des subventions qui ont été accordées. Je constate avec bonheur que toute demande dépend de l'approche qu'une Commune adopte auprès des différentes instances (Conseil départemental, Etat, Education nationale ou Communauté de communes). Je pense que si chacun avait pu agir de la sorte au cours des précédents mandats, de belles choses auraient pu être réalisées. Je ne fais le procès de personne, néanmoins, je constate avec bonheur que l'on peut tirer notre chapeau à M. le Maire.*

Ciné mobile :

Mme ROBERT informe le passage du ciné mobile le samedi 9 avril et présentera 2 films et un dessin animé.

ENEDIS :

M. MARTINEZ informe le passage d'hélicoptères au-dessus de la commune pour vérifier visuellement l'état des lignes électriques sur toute la semaine.

Assainissements non collectifs :

M. MARTINEZ présente une campagne lancée par la Communauté de Communes pour que les administrés bénéficient de tarifs intéressants pour l'entretien de leur assainissement non collectif. Il y a deux campagnes d'inscription cette année, une au mois d'Avril (inscription jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril dernier délai) puis une qui se déroulera en octobre (inscription sur le site de la CCF).

Ecole élémentaire :

Les élèves ont planté des arbres sur la Commune d'Ingrannes avec l'ONEF. Il a été proposé de planter les arbres restants (200 environ) sur la Commune de Traînou dans la plaine de l'étang. Les plantations sont prévues le vendredi 1<sup>er</sup> avril au matin de 9h à 11h puis de 14h à 16h. Il est possible de venir les voir.

*Modification apportée le 31 mars : Les conditions climatiques prévues le 1<sup>er</sup> avril imposent de reporter la date de plantation au vendredi 8 avril.*

Clôture de la séance à 19h58

ARMAND Joël

ARTH Philippe  
Absent

CAILLAULT Laurent

CANO Didier  
Absent représenté

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET Denyse

FAUQUEMBERGUE  
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François  
Absent

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile  
Absente représentée

MARECHAU Eloïse

MARTINEZ Guillaume

MASSAMBA MA NKOSSOU  
Freddy

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy  
Absent représenté